Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 31
Représentés : 2

OBJET :

BUDGET GENERAL

APUREMENT DU COMPTE 1069

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE : PASSAGE DE LA M14 A LA M57

APUREMENT DU COMPTE 1069

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021– 11 - 10

Séance du 16 novembre 2021
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, SAMAT, VANPEE Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux **:** Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE Amandine, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :
Adjoint : Madame Pascale GUIROU (procuration à Madame Michèle VANPEE)
Conseiller Municipal : Madame Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Louis FERRARA

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20211116-DEL20211110-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Monsieur le Maire indique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique l'apurement du compte 1069- Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits, celui-ci n'existant pas dans cette nomenclature.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Il a pu être mouvementé à cette occasion mais également en 2006 lors de la simplification du rattachement à l'exercice des Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Le montant de ce compte s'élève à 148 267,73 €. Le solde du compte 1069 est apuré, sur le ou les exercices précédant le passage en M57 (N-1) selon l'une des deux méthodes suivantes, au vu d'une délibération de l'organe délibérant, et, en fonction de la disponibilité des crédits budgétaires de la collectivité :

- soit par opération semi-budgétaire (méthode préférentielle) : émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Cette méthode nécessite de disposer de crédits budgétaires sur l'exercice précédant l'adoption de la M57,

- soit par opération d'ordre non budgétaire : débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1. Cette option doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par la délibération

Monsieur le Maire propose l'apurement des comptes 1069 du budget principal pour un montant de 148 267.73 € par opération semi-budgétaire.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget supplémentaire.

Vu la consultation de la Commission des Finances en date du 4 novembre 2021,
(Membres présents : Monsieur le Maire, Messieurs Pierre LUCIANO, Louis FERRARA, Yannick GUEGUEN, Mesdames Helen ETCHANCHU, Michèle VANPEE)
(Monsieur Dominique OLIVIER))

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise l'apurement des comptes 1069 du budget principal pour un montant de 148 267.73 € par opération semi-budgétaire.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20211116-DEL20211110-DE
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021